

SYNDICAT MIXTE INTERMODAL REGIONAL DE TRANSPORTS

SMIRT

COMITE SYNDICAL DU 14 JUIN 2013

De 10 h 00 à 12 h 00



Etaient présents :

M. Daniel PERCHERON, M. Alain WACHEUX, Mme Marie-Sophie LESNE, M. Jean HAJA, M. Dominique PLANCKE, M. Didier MANIER, M. Jean-Claude DEBUS, M. Michel VANCAILLE, M. Eric QUIQUET, M. Daniel JANSSENS, M. Jean-Luc WERY, M. Daniel DELCROIX, M. Francis DECOURRIERE, Mme Françoise PROUVOST, M. Serge PERON, M. Christian FOURCROY, M. Arnaud BEAUQUEL, M. Yves COUPE.

Etaient excusés :

M. Pierre de SAINTIGNON, M. Steeve BRIOIS, Mme Martine FILLEUL, M. Bernard BAUDOUX, M. Jean-Jacques COTTEL, M. Bernard CAILLIAU, M. François VERDONCK, M. Christian DECOCQ, M. Eugène BINAISSE, M. Eric RENAUD, M. Bertrand RINGOT, M. Philippe WAGHEMACKER, M. Jean-Marie MARQUAILLE, M. Jean-François MALBRANCQ, M. Michel GUILBERT.

Pouvoirs :

M. Bernard CAILLIAU à M. Alain WACHEUX
M. François VERDONCK à M. Eric QUIQUET
M. Jean François MALBRANCQ à M. Yves COUPE

Le quorum est atteint (18 présents).

La séance est présidée par Monsieur Daniel PERCHERON.

Monsieur Daniel PERCHERON aborde le sujet du retrait de la délibération N° 2013 - 01 relative au tableau des effectifs prévisionnels du SMIRT.

Monsieur Alain WACHEUX rappelle qu'il avait rencontré Monsieur PINAULDT, Secrétaire Général de la Préfecture, en 2011 pour discuter des recrutements au sein du SMIRT, le tableau des effectifs de l'époque ayant fait l'objet d'une opposition du contrôle de légalité. Le SMIRT étant assimilé à une commune de 1 300 habitants, il ne pouvait recruter que deux agents, un attaché et une secrétaire. La situation s'était apaisée mais la préfecture a refusé la nouvelle délibération de février 2013 modifiant le tableau des effectifs.

Monsieur Daniel PERCHERON soumet cette délibération au vote des délégués.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Correspondance administrative : **SMIRT**

Siège de Région - 151 Avenue du Président HOOVER 59555 LILLE CEDEX
Email : smirt@nordpasdecals.fr - téléphone : 03 28 82 73 82 - Fax : 03 28 82 73 85

SYNDICAT MIXTE INTERMODAL REGIONAL DE TRANSPORTS

SMIRT



**COMITE SYNDICAL DU 14 JUIN 2013
DE 10 H 00 à 12 H 00**

DELIBERATION N° 2013 - 03

Le Comité Syndical du SMIRT, réuni le 14 Juin 2013 sous la présidence de Monsieur Daniel PERCHERON, Président du SMIRT,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte,

Vu les dispositions de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et celles de la loi n°84.53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale- Articles 49, 79 et 80- qui déterminent les règles d'assimilation à une collectivité locale des syndicats mixtes ouverts,

Vu la lettre du Préfet en date du 15 Avril 2013, qui demande le retrait de la délibération du 8 février 2013 relative aux effectifs du SMIRT,

DECIDE

De retirer la délibération n°2013-01 du 8 Février 2013 relative au tableau des effectifs prévisionnels du SMIRT,

AUTORISE

Monsieur le Président du SMIRT à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président du SMIRT

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'D. Percheron', written over a horizontal line.

Daniel PERCHERON